



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} septembre 2026, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 170-5 intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes d'insertion résidentielles dans l'aire d'affectation « A1 »* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 28 septembre 2026 à 17 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du projet de règlement

Le projet de règlement numéro 170-5, modifiant le règlement sur les PPCMOI, a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les demandes d'insertion résidentielles dans l'aire d'affectation « A1 ». Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et projets de règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 11 septembre 2026

Sébastien Demers
Greffier